



RUPRECHT-KARLS-UNIVERSITÄT HEIDELBERG

HISTORISCHES SEMINAR

ZENTRUM FÜR EUROPÄISCHE GESCHICHTS- UND KULTURWISSENSCHAFTEN (Z E G K)

CONTRAT DE COOPERATION CONCERNANT
LA MISE EN ŒUVRE D'UN CURSUS INTEGRÉ DE MASTER INTERNATIONAL EN HISTOIRE

ENTRE L'UNIVERSITÉ RUPRECHT-KARL DE HEIDELBERG
REPRÉSENTÉE PAR LE RECTEUR
(INSTITUTION PORTEUSE: DÉPARTEMENT D'HISTOIRE/HISTORISCHES SEMINAR)

ET

L'ÉCOLE DES HAUTES ÉTUDES EN SCIENCES SOCIALES
REPRÉSENTÉE PAR SON PRÉSIDENT

§ 1 Objet du contrat

Afin d'encourager la mobilité internationale des étudiants¹, d'étendre leur qualité disciplinaire du point de vue des connaissances et des méthodes en leur offrant tout l'éventail d'enseignements proposés par deux des plus grandes écoles européennes, de leur permettre d'acquérir par leur expérience personnelle une connaissance approfondie des traditions historiographiques de deux pays et d'approfondir leurs connaissances linguistiques, l'École des Hautes Études en Sciences Sociales (EHESS) et l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg conviennent de mettre en œuvre, avec le soutien de l'Université franco-allemande (UFA), un cursus intégré de master en histoire – Diplôme franco-allemand de master en sciences sociales, mention histoire (Université de Heidelberg-EHESS).

Le diplôme franco-allemand de master en sciences sociales, mention histoire, est un cursus sous la forme d'un programme d'études intégré, bilingue, biculturel, d'une durée de deux ans, doté de 120 crédits. En principe, il est constitué des cours, séminaires, stages et ateliers régulièrement proposés par les deux institutions dans le cadre des autres cursus de master de l'EHESS et du Département d'Histoire de l'Université de Heidelberg (HS).

§ 2 Participation

(1) Le choix des participants au cursus est réalisé par une commission de sélection conformément aux modalités prévues dans l'alinéa 4.

Afin de pouvoir participer au cursus, les candidats doivent remplir les conditions d'admission prévues dans le règlement des examens selon les règlements d'admission en vigueur dans chacune des deux institutions :

- (a) pour participer au cursus de master en étant rattaché à l'École des Hautes Études en Sciences Sociales ou
- (b) pour participer au cursus de master en étant rattaché à l'université Ruprecht-Karl de Heidelberg.
- (c) Dans tous les cas, les candidats devront justifier de très bonnes connaissances linguistiques en français et en allemand. Pour cela il leur sera par exemple demandé

¹ Le genre masculin a été choisi pour désigner les personnes uniquement pour faciliter la compréhension du texte, mais il fait évidemment référence aux deux sexes.

un justificatif de l'examen linguistique en allemand nécessaire pour avoir accès à l'enseignement supérieur (DSH niveau 2) ou bien un examen équivalent reconnu par les dispositions de la Conférence permanente des ministres de l'éducation et des affaires culturelles des Länder en RFA. Afin de justifier de leur très bon niveau de connaissance en français les candidats pourront être faire état par exemple d'un Diplôme d'Etudes en Langue Française (DELF) ou d'un justificatif fourni par le Laboratoire de langues Central de Heidelberg (ZSL). Des dérogations à ces règles peuvent toutefois être accordées par les responsables du programme.

(2) Les candidats déposent leurs dossiers de demande d'admission soit auprès du responsable du programme de l'EHESS soit auprès de celui de l'HS. Les responsables du programme contrôlent si les conditions préalables d'admission prévues dans leur règlement d'admission respectif sont remplies. La candidature à l'Université de Heidelberg (HS) peut le cas échéant être déléguée à un poste de candidature centrale.

(3) Les responsables de programme des institutions partenaires échangent les dossiers de demande d'admission des candidats retenus une semaine au moins avant la réunion de la commission de sélection.

(4) La commission de sélection est constituée de :

(a) un enseignant de l'EHESS et un de l'HS et

(b) un autre représentant des institutions chargées du programme.

§ 3 Inscription et frais d'études

L'inscription peut avoir lieu selon deux modes différents :

- Les étudiants qui déposeront leur mémoire de master à Heidelberg, s'inscrivent pour le cursus de master franco-allemand en histoire à l'Université de Heidelberg (HS) et règlent les droits d'administration et les droits généraux d'études en vigueur dans cette institution ainsi que la cotisation sociale exigée par le secrétariat des étudiants (Studentenwerk) de Heidelberg. Lors de leur séjour d'un an à l'EHESS, les étudiants du cursus franco-allemand en histoire doivent tout de même s'inscrire normalement à l'université de Heidelberg conformément à la réglementation de cette université. En contrepartie ils peuvent participer gratuitement aux cours proposés à l'EHESS.

- Les étudiants qui déposeront leur mémoire de master à Paris, s'inscrivent pour le cursus de master franco-allemand en histoire à l'EHESS et règlent les droits de scolarité en vigueur dans cette institution. Lors de leur séjour d'un an à l'Universität de Heidelberg, ils seront inscrits dans cette institution mais dispensés des droits d'administration et les droits généraux d'études en vigueur dans cette université. Ils devront cependant verser la cotisation sociale exigée par le secrétariat des étudiants (Studentenwerk) conformément aux dispositions de la loi du Land sur les droits en vigueur dans l'enseignement supérieur.

§ 4 Durée et déroulement du cursus

Les étudiants suivront le programme d'études de deux ans pour moitié à Paris et pour moitié à Heidelberg : les étudiants peuvent choisir de passer les deux premiers semestres à l'EHESS et le troisième et quatrième semestre au département d'histoire de Heidelberg ou inversement de passer les deux premiers semestres au département d'histoire de Heidelberg et le troisième et quatrième semestre à l'EHESS. Les détails du déroulement du cursus sont fixés par les partenaires dans leur manuel de présentation des cours (Modulhandbuch) respectif.

Afin de passer en deuxième année, les étudiants doivent rassembler préalablement 60 crédits (conformément au règlement des examens en vigueur dans chacune des deux institutions).

§ 5 Conversion des notes

Afin de réaliser le décompte réciproque des résultats, le tableau d'équivalence suivant sera utilisé pour convertir les notes obtenues dans les deux institutions :

Echelle en vigueur à l'EHESS	Echelle en vigueur à l'HS
16, 17, 18, 19, 20	1,0
15	1,3
14	1,7
13	2,0
12,5	2,3
12	2,7
11,5	3,0
11	3,3
10,5	3,7
10	4,0
<10	5,0 (insuffisant)

§ 6 Examen/Diplôme

Le cursus intégré permet d'obtenir le Diplôme franco-allemand de master en sciences sociales, mention histoire (Université de Heidelberg-EHESS) à l'EHESS et le grade de Master dans le cursus Deutsch-französischer Masterstudiengang in Geschichtswissenschaften à l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg. Les étudiants ayant rempli toutes les exigences du cursus reçoivent en plus du document officiel de leur institution un certificat commun des institutions partenaires et de l'Université Franco-Allemande (UFA). Les documents officiels remis mentionnent explicitement que l'étudiant a suivi un programme commun entre l'École des Hautes Études en Sciences Sociales et l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg.

Les règlements concernant l'admission, le déroulement des études et les examens en vigueur dans les deux institutions partenaires sont également appliqués dans ce master commun.

Chacune des institutions partenaires est chargée de supporter les frais de déplacement des examinateurs à part égale.

§ 7 Disposition de mise en œuvre

(1) Les institutions partenaires veillent à ce que les enseignements proposés permettent de réaliser cette convention. Ils s'accordent régulièrement sur les questions concernant l'organisation et le contenu du programme d'études.

(2) L'encadrement pédagogique et scientifique est assuré par les responsables de programme des deux institutions participantes.

(3) En ce qui concerne l'octroi d'une suspension d'études, la réglementation applicable est celle de chacune des institutions dans lesquelles les étudiants sont inscrits. Les étudiants du département d'histoire de Heidelberg ne peuvent pas disposer dans ce cursus d'une suspension d'études lors de leur séjour (à l'étranger) à l'EHESS, étant donné qu'il s'agit d'un cursus intégré (cf. § 3).

(4) Les étudiants qui interrompent le cursus avant de l'avoir terminé, ne peuvent obtenir qu'un certificat comprenant la liste de cours suivis et le cas échéant le grade de

l'enseignement supérieur dont ils ont satisfait toutes les exigences au moment de l'interruption du cursus. Dans aucun cas, le document officiel commun de double diplôme ne pourra leur être attribué.

§ 8 Durée et validité de ce contrat

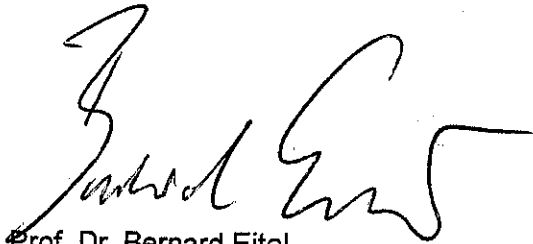
Ce contrat est conclu pour une durée indéterminée et entre en vigueur à partir du semestre d'hiver 2009/2010. Les partenaires au contrat peuvent y mettre un terme dans un délai d'un an, courant à compter de la fin d'un semestre. Toutes les mesures possibles seront mises en œuvre pour permettre aux étudiants inscrits dans le cursus à cette date de terminer leurs études et d'obtenir leur diplôme.

§ 9 Divers

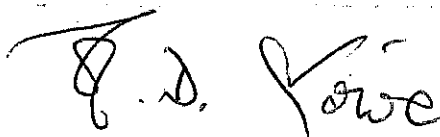
Toute modification de ce contrat ne sera valable que par écrit.

Si certaines dispositions du contrat devaient se révéler nulles et non avenues, les autres dispositions continueront cependant à être valables. Les partenaires remplaceront à l'amiable les paragraphes déficients par une nouvelle réglementation qui correspondra au mieux à la volonté initiale des parties.

Fait à Heidelberg, le... 25.05.2009



Prof. Dr. Bernard Eitel
Recteur de l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg

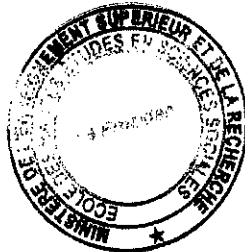
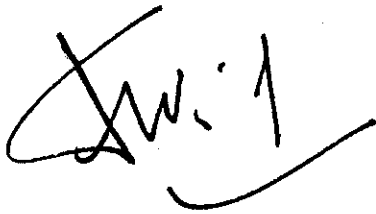


Prof. Dr. Heinz-Dietrich Löwe
Doyen de la Faculté de Philosophie
de l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg

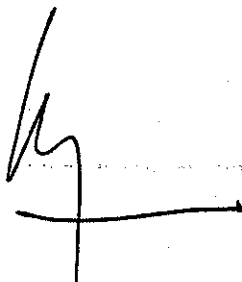


Prof. Dr. Thomas Maissen
Responsable du programme au Département d'Histoire
de l'Université Ruprecht-Karl de Heidelberg

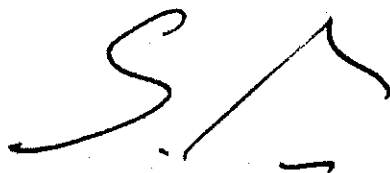
Paris, le 25/6/2009



François Weil
Président de l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales



André Grelon,
Chargé de division des enseignements
Membre du Bureau de l'EHESS
Directeur d'Études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales



Stéphane Audoin-Rouzeau
Responsable du Programme Master Sciences Sociales,
mention Histoire, spécialité Histoire
Directeur d'Études à l'École des Hautes Etudes en Sciences Sociales